

**Protocole « POUR UN PARCOURS SECURISE AU CYCLE 3 »
Echéancier 2023-2024
à l'attention des équipes enseignantes**

« Pour un parcours sécurisé au cycle 3 » est un protocole qui a pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves scolarisés en CM1, CM2 et 6^{ème}.

Des étapes à l'attention des équipes enseignantes sont identifiées tout au long de l'année pour les trois niveaux du cycle 3.

Septembre

Elèves de CM1 – CM2 – 6^{ème}

- **Pour les élèves concernés : lecture des documents passerelle** par l'enseignant pour poursuivre l'accompagnement.
- **Pour tous les élèves : passation des évaluations nationales ou départementales** (en français et en mathématiques).

Octobre

Elèves de CM1 – CM2

- **Pour tous les élèves : rencontre individuelle parents – enseignants** pour faire le bilan de cette évaluation, à l'appui de la fiche de résultats.
- **Pour les élèves** dont les compétences se révèlent fragiles ou insuffisamment maîtrisées, l'enseignant déclenche **un accompagnement renforcé**, en fonction des besoins identifiés.
 - ➔ Communication régulière avec la famille.
 - ➔ Programmation si nécessaire d'une équipe éducative.
 - ➔ Identification des actions et des partenaires pour répondre aux besoins identifiés (*conseils de cycle, des maîtres et CEC*).

Elèves de 6^{ème}

- **Pour tous les élèves** : partage des résultats des évaluations 6^e avec l'équipe enseignante de cycle 3 (*CEC*).
- Concertations et ajustements des aides individualisées aux élèves de 6^{ème} dans le cadre de l'heure de soutien et/ou d'approfondissement du dispositif « devoirs faits ».

De novembre à février

Elèves de CM1 – CM2

- **Seulement pour les élèves relevant d'un accompagnement renforcé : activités de remédiation au sein de la classe.** L'enseignant met en œuvre des temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), des groupes de besoin, des décroissements, des prises en charge par le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) afin de développer et consolider les compétences ciblées.
 - ➔ Communication régulière entre la famille et l'équipe enseignante.

Elèves de CM2 et 6^{ème} :

- Pour **l'élève** dont les écarts sont très significatifs : mener une réflexion sur **l'orientation** si besoin.

- Préparation des orientations SEGPA – ULIS : passation des évaluations départementales CE2 et / ou des évaluations nationales CM1.
- Bilan des adaptations et aménagements pédagogiques proposés

De mars à avril

Elèves de CM1 – CM2

- **Seulement pour les élèves concernés par le protocole** : seconde évaluation pour suivre l'évolution des compétences non maîtrisées lors de la première passation.
 - Seules les compétences chutées lors de la première passation sont évaluées à nouveau.

Elèves CM1 - CM2 - 6^{ème}

- Communication régulière entre la famille et l'équipe enseignante.

Mai - juin

Elèves de CM1 – CM2

- **Rencontre individuelle parents-enseignants** pour faire un bilan annuel à l'appui du **protocole** (pour les élèves concernés) et pour accompagner l'élève dans la classe supérieure.
- **Seulement pour les élèves concernés par le protocole** : passation d'un test sur la compétence travaillée en CEC.
- Formalisation des documents passerelle à destination du collège accompagnés des résultats au test de fluence CM2

Elèves de 6^{ème}

- Commission d'harmonisation de validation des compétences de fin de cycle 3 et remontée LSU
- Identification des élèves dont les compétences en fin de cycle 3 restent fragiles ou insuffisamment maîtrisées pour envisager les dispositifs d'accompagnement adaptés en 5^{ème}